

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4721**

Intitulé

Régisseur(se) général(e)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Centre de formation professionnelle aux techniques du spectacle (CFPTS)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les tâches et activités du(de la) Régisseur(se) général(e) telles que décrites dans le référentiel métier de l'Observatoire prospectif des métiers et qualifications du spectacle vivant sont les suivantes :

I - Etude & Organisation

II - Exploitation et Gestion des moyens techniques

III - Animation et Coordination des équipes

IV - Etude et Veille

Ces fonctions se divisent en six unités d'activités :

1. Préparation des activités de mise en œuvre technique et logistique des projets artistiques
2. Organisation de la mise en œuvre technique des projets artistiques
3. Suivi organisationnel et réglementaire
4. Gestion des moyens techniques et budgétaires
5. Encadrement des équipes techniques des projets artistiques
6. Veille professionnelle

Les capacités attestées :

Evaluer et formaliser les contraintes et les besoins

Piloter un projet

Maintenir et prévenir des risques

Constituer un budget technique de production

Recruter et manager des équipes techniques de production

Développer des compétences et une veille professionnelle

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

PME et TPE dans le secteur du spectacle vivant, de la prestation de services techniques, des parcs de loisirs, des collectivités territoriales.

L'activité est soumise au rythme de la programmation des spectacles. Elle peut s'effectuer à l'extérieur. Elle peut impliquer des déplacements et un éloignement du domicile de plusieurs jours.

Régisseur général / régisseuse générale

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1509 : Régie générale

Réglementation d'activités :

Il peut être demandé les certifications ou habilitations suivantes : Sauveteur Secouriste du Travail, en vue d'habilitations spécifiques (habilitations électriques), incendie (SSIAP1, équipier 1ère intervention incendie), en vue de l'attribution d'autorisations de conduite (différents CACES - Certificats d'Aptitude à la Conduite en Sécurité, accroche et levage), à la sécurité des spectacles pour l'obtention de la licence d'entrepreneur de spectacles de première catégorie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités d'évaluation sont faites au travers d'études de cas, de mises en situation professionnelle en centre et en entreprise, et de soutenance d'un mémoire professionnel devant un jury.

BC1 : Evaluer et formaliser des contraintes et des besoins

BC2 : Piloter un projet

BC3 : Maintenir et prévenir des risques

BC4 : Constituer un budget technique de production

BC5 : Recruter et manager des équipes techniques de production

BC6 : Développer des compétences et une veille professionnelle

Le jury de certification valide le titre lorsque tous les blocs de compétences sont acquis.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 4721 - Evaluer et formaliser des contraintes et des besoins	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Collecter les éléments artistiques et techniques d'un projet- Hiérarchiser les informations rassemblées- Identifier les spécificités des lieux de spectacle ou d'exploitation d'un projet artistique et/ou d'un événement- Proposer des ajustements et concevoir une réponse technique adaptée- Hiérarchiser les priorités techniques et artistiques- Concevoir une méthode de travail- Mettre en place des moyens de transmission d'informations et de consignes <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique• Etude de cas liée à la préparation d'une régie de générale spectacle : environnement et objectif du projet, analyse des données, évaluation des contraintes et des spécificités du projet, propositions d'adaptation, la hiérarchisation des priorités techniques et artistiques, un modèle de document de liaison, une méthode de travail. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une certification du 1er bloc de compétences acquises.</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 4721 - Piloter un projet	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ordonnancer le temps de mise en œuvre technique du projet avec tous les services techniques concernés (plateau, machinerie, lumière, son, vidéo, ateliers de construction)- Anticiper les démarches administratives à effectuer auprès des autorités compétentes- Définir les espaces dédiés et concevoir un aménagement des lieux de spectacle- Réaliser les plans d'implantation <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Evaluation à partir d'une mise en situation pratique collective reconstituée selon le cahier des charges d'un projet artistique (des plans d'aménagement des espaces, un dossier de sécurité et/ou un plan de prévention, un planning).• Etude de cas portant sur l'ordonnancement des tâches, un schéma synthétique de gestion de projet.• Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification) <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une certification du 2ème bloc de compétences acquises.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 4721 - Maintenir et prévenir des risques</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les priorités d'achat, de location de matériel technique - Planifier la maintenance du matériel, la vérification des équipements au regard des obligations réglementaires - Organiser la vérification des équipements de prévention collective et individuelle <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas liée à prévention des risques : élaboration de procédures de compte rendu et de validation réglementaire, hiérarchisation des priorités techniques • Tests individuels en prévention des risques (ne conditionnant pas l'obtention, ou pas, de la certification) <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une certification du 3ème bloc de compétences acquises</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 4721 - Constituer un budget technique de production</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un budget prévisionnel technique du projet artistique - Rédiger un cahier des charges techniques du projet - Rédiger des demandes commerciales et analyser des devis de fournisseurs et de prestataires de services - Anticiper les besoins de trésorerie <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas liée à la production d'un budget technique de production et d'un planning prévisionnels, d'un outil bureautique de suivi des dépenses. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une certification du 4ème bloc de compétences acquises</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 4721 - Recruter et manager des équipes techniques de production</p>	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des profils de poste - Conduire des entretiens d'embauche - Organiser la transmission des données sociales et administratives du service - Répartir les équipes - Mettre en place des réunions techniques de production avec les régisseurs/euses spécialisés/es - Rédiger des consignes, maintenir la discipline et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité - Affirmer son autorité - Organiser l'accueil des équipes artistiques et techniques du projet - Etablir le dialogue entre les équipes, prévenir les blocages - Suivre la conduite du spectacle - Analyser avec les équipes les difficultés rencontrées - Gérer le stress <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas liée au recrutement : rédaction d'une fiche de poste type, de la conduite d'entretien, de documents de transmission avec les services administratifs, une méthode de travail liée au projet artistique. • Epreuve pratique collective portant sur l'encadrement : un organigramme de l'équipe technique du projet collectif, une analyse des difficultés soulevées par le commandement, production de documents de liaison, production d'une conduite de spectacle. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une certification du 5ème bloc de compétences acquises</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 4721 - Développer des compétences et une veille professionnelle	<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les moyens de développement de ses compétences - Mener une veille artistique - S'informer des évolutions technologiques et réglementaires <p>Modalités d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiche d'autoévaluation : outil de suivi des compétences acquises et des axes d'amélioration. <p>Il est remis au(à la) candidat(e) une certification du 6ème bloc de compétences acquises</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel(le) en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant(e) du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant(e) du secteur artistique
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Au minimum : 1 directeur(trice) technique en activité, 1 professionnel(le) en activité extérieur à l'organisme certificateur, 1 représentant(e) du secteur pédagogique Au maximum : en + 1 titulaire de la certification, 1 représentant(e) du secteur artistique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau II, sous l'intitulé "Régisseur(se) général(e)" avec effet au 19 janvier 2017, jusqu'au 21 avril 2021.

Arrêté du 11 janvier 2012 publié au Journal Officiel du 19 janvier 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Régisseur général" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 19 janvier 2017.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Le titre a été délivré à :
entre 2007 et 2012 : 42 personnes
entre 2013 et 2016 : 48 personnes

Autres sources d'information :

www.cfpts.com

<http://www.cfpts.com>

Lieu(x) de certification :

CFPTS

92, avenue Gallieni

93177 Bagnolet Cedex

+33 (0)1 48 97 25 16

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPTS - 92, avenue Gallieni - 93177 Bagnolet Cedex

Historique de la certification :